

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Discipline principale MA Musique de chambre
Code	
Filières, orientations et options	- Master of Arts en interprétation musicale - Concert - Musique de chambre
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	60
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Type d'enseignement : cours de musique de chambre Nombre d'étudiant-e-s : selon la taille de l'ensemble
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Développer une grande maîtrise de son instrument afin de pouvoir interagir librement et expressivement avec les autres musicien-ne-s de l'ensemble constitué. ○ Développer une connaissance étendue des œuvres de musique de chambre pour l'ensemble en question, couvrant différentes époques, styles et genres, pour une interprétation informée et stylistiquement appropriée. ○ Développer la capacité à travailler efficacement en groupe, en cultivant des compétences en communication, en écoute active et en adaptation, pour atteindre une cohésion musicale et artistique dans le cadre de la musique de chambre.	

5. Contenu et forme de l'enseignement	
Les cours s'attachent à la pratique de la musique de chambre et ont lieu avec l'ensemble constitué dans son entier. Le travail instrumental individuel fait l'objet d'un autre cours individuel (30').	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
<i>Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.</i> TYPE DE VALIDATION Examen noté * MODALITÉS D'ÉVALUATION Prestation artistique Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne : En deuxième année, l'évaluation de la discipline principale comporte deux récitals. Chaque note compte pour moitié dans la moyenne et la compensation d'une note inférieure à 4 est possible. Contenu de l'examen (si pertinent) : Se référer au répertoire des examens de discipline principale publié sur Intranet. COMPOSITION DU JURY Expert-e externe Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative Représentant-e de la direction (présidence) Remarque(s) :	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	Pas de remédiation <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	
8. Remarques	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Selon l'effectif de musique de chambre. Responsable : Anna GÖCKEL	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM